

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 14 septembre 2023

Publié le : 04/10/2023

Membres du Bureau en exercice : 32

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City – 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23.

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 19h34.

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Mme Catherine BARTHELET (à partir de la question n°9), Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°8), M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°7), Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoît VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF (à partir de la question n°9)

Etaient absents : M. Gabriel BAULIEU, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Yves GUYEN, M. Aurélien LAROPPE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD

Procurations de vote : M. Gabriel BAULIEU à Mme Catherine BARTHELET, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN, M. Yves GUYEN à Mme Marie ZEHAF, M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON

Habitat - Subvention à l'association Gadjé intervenant auprès des gens du voyage

Rapporteur : M. Pascal ROUTHIER, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°3	30/08/2023	FAVORABLE
Bureau	14/09/2023	FAVORABLE

Inscription budgétaire	
BP 2023 et PPIF 2023-2027 « Subventions aux associations-Gens du voyage »	Montant du budget 2023 : 6 000 € Montant de l'opération : 4 400 €

Résumé :

Dans le cadre de sa compétence « Aménagement et gestion des équipements destinés à l'accueil et au stationnement des gens du voyage », Grand Besançon Métropole a décidé, dès 2009, de soutenir les associations intervenant auprès des gens du voyage en vue d'une gestion apaisée des équipements et d'une intégration réussie des usagers. Le schéma départemental 2021-2026 pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage du Doubs, invite les partenaires à développer ou favoriser les actions sociales sur le territoire, qui permettent d'accompagner les familles des gens du voyage, tant sur une dimension sociale globale que sur la question plus précise de la scolarisation. Dans cette perspective, Grand Besançon Métropole intervient en tant que financeur de l'association Gadjé.

L'Association Gadjé

Depuis 2009, Grand Besançon Métropole travaille de manière régulière avec l'association Gadjé qui est chargée d'assurer la domiciliation des gens du voyage (615 domiciliées sur le Doubs), leur représentation, la défense de leurs droits, et leur accompagnement social, notamment dans les démarches administratives liées à leurs activités professionnelles. A ce titre, Gadjé organise et veille au suivi RSA (revenu de solidarité active) des familles qui en sont bénéficiaires.

Du fait de la sédentarisation progressive de cette population, l'association a fait évoluer son action pour une insertion globale des familles et participe à la mise en œuvre de mesures favorisant notamment la socialisation, l'habitat, la professionnalisation, la santé. Toutefois, certains accompagnements spécifiques nécessaires à une grande partie des familles présentes sur le territoire ne peuvent être actuellement aménagés du fait du manque de moyens humains et financiers de l'association.

Des rencontres régulières entre Grand Besançon Métropole et Gadjé ont lieu pour permettre d'aborder les difficultés rencontrées et de trouver ensemble les meilleures réponses à apporter à ces problématiques.

L'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA demeure complexe puisque la majorité du public suivi rencontre des problèmes d'illettrisme et maîtrise peu voire n'a pas accès à l'outil informatique. Dans le cadre de cette action spécifique, l'association accompagne les gens du voyage afin de prévenir la fracture numérique (aide à la création d'une adresse mail, d'un compte fiscal, d'un compte CAF, Pôle emploi ou ANTS – Agence nationale des titres sécurisés). Par ailleurs, l'accompagnement des travailleurs indépendants reste une part très importante de l'activité de l'association car travailler de manière indépendante est très largement privilégié par les voyageurs (liberté de déplacement, indépendance, pratiques d'activités transmises de générations en générations).

Enfin, en matière d'accueil et d'habitat, l'association est très sollicitée autant par les gens du voyage que par les partenaires (collectivités territoriales notamment) pour intervenir dans l'étude des

problématiques rencontrées, et l'accompagnement des familles sédentarisées. Une commission dédiée à ces problématiques a été créée par l'association afin de coordonner les différentes actions sur les départements.

De plus, l'association a accompagné une dizaine de familles dans la préparation des dossiers de candidature pour les terrains familiaux locatifs (TFL) en cours de création à Besançon et a pris part à la commission d'attribution des TFL du 30 mars 2023 en tant que membre consultatif. En effet, Gadjé est une association représentative des gens du voyage et de la diversité de leurs modes d'habitat et de vie.

Enfin, l'association est régulièrement consultée par GBM dans la préparation des projets d'habitat adaptés pour les gens du voyage.

Au titre de l'année 2023, l'association Gadjé sollicite auprès de Grand Besançon Métropole une subvention de fonctionnement à hauteur de 4 400 € afin de poursuivre et de renforcer les actions menées en faveur des usagers des aires d'accueil de Grand Besançon Métropole. Ce montant est supérieur de 400 € par rapport aux années précédentes en raison de l'augmentation des charges de fonctionnement liées à l'inflation.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 400 €, au titre de l'année 2023, à l'association Gadjé pour ses actions engagées auprès des usagers des aires d'accueil et plus globalement auprès des familles résidant régulièrement sur le territoire de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le secrétaire de séance,



Fabrice TAILLARD
Vice-Président

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon